
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 2 avril 2019, à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière; Valérie Fournier, adjointe à la direction et assistante-greffière; et David Poirier, directeur de l'urbanisme et du développement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2019-060

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2019

Résolution no 2019-061

Le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2019 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Autorisation pour tenue d'événement - Défi I Am Gold

Résolution no 2019-062

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser les participants du Défi lamgold à effectuer le départ de la course dans la cour de l'aréna Nicol Auto, au cours de la nuit du 1^{er} juin 2019, puis à se rendre jusqu'à la route 393 en direction de Palmarolle.

3.2 Changement de date mobilisation pour l'environnement (résolution 2019-049)

Résolution no 2019-063

ATTENDU QUE la mobilisation pour l'environnement des élèves de 5^e secondaire prévue le 15 mars 2019 a dû être reportée en raison de la température;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser la tenue de l'événement le 24 avril 2019, à 13 h, selon les instructions de la Ville et de la Sûreté du Québec pour assurer la sécurité et l'ordre.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Demande d'exemption de taxes Dessercom

Résolution no 2019-064

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM), la CMQ a adressé à la Ville une demande d'opinion en regard de ladite demande de reconnaissance formulée par Dessercom inc.;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite informer la CMQ de son opinion face à ladite demande de Dessercom;

ATTENDU QU'il est plausible de penser que Dessercom appuie sa demande sur l'article 243.8 al. 3 c) de la LFM à l'effet que l'entreprise assiste des personnes opprimées, socialement ou économiquement défavorisées ou autrement en difficulté;

ATTENDU QUE si tel est le cas, la Ville de La Sarre estime que le demandeur n'exerce pas une activité admissible en vertu de ladite disposition, car lorsque Dessercom intervient pour effectuer un transport ambulancier, on parle alors d'aider une seule personne en difficulté, qu'elle soit accidentée ou en détresse psychologique;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est d'avis que l'expression « autrement en difficulté » de l'article 243.8 al. 3 c) doit se conjuguer ou s'harmoniser avec l'expression « des personnes opprimées (soit un groupe), socialement ou économiquement défavorisées » et que, de ce fait, la demande de Dessercom n'est pas recevable;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie comme si au long reproduit;

QUE malgré que l'entreprise Dessercom soit une personne morale à but non lucratif, la Ville de La Sarre demande à la CMQ de rejeter la demande, car elle est d'avis que ses activités ont une nature s'apparentant à une activité commerciale lucrative et que de toute façon, elle ne remplit pas la ou les conditions d'admissibilité édictées par l'article 243.8 de la LFM selon les motifs mentionnés dans le préambule.

4.2 Entente 2019-01 à intervenir avec le SFCP, section locale 3947

Résolution no 2019-065

ATTENDU QUE la structure organisationnelle est en mutation présentement afin d'adapter les façons de travailler aux réalités d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE la fonction de secrétaire-réceptionniste a changé rapidement et que la Ville souhaitait prendre le temps d'analyser le portrait global des salaires avant de changer le taux de cette fonction;

ATTENDU QUE les salariées concernées ont accepté cette proposition;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'entériner l'entente 2019-01 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3947;

D'autoriser la directrice générale, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite lettre d'entente.

4.3 Reconduction du plan de développement local 2015-2017

Résolution no 2019-066

ATTENDU QUE le plan de développement local 2015-2017 est toujours d'actualité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE soit reconduit ledit plan pour 2019.

4.4 Dépôt de projets - Fonds de développement du territoire

Résolution no 2019-067

ATTENDU les défis et les enjeux liés à la technologie;

ATTENDU l'ajout de l'axe « La Sarre, Ville intelligente » dans son plan de développement local 2015-2017;

ATTENDU QUE l'action 5.2.2 Implanter des logiciels, applications ou outils permettant d'être plus efficient et d'offrir des services en ligne aux citoyens constitue la priorité no 1 pour la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE celle-ci rejoint la priorité 16 du plan de développement durable de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QU'une somme de 37 000 \$ est disponible pour la Ville de La Sarre dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE soit déposé le projet « Implantation de plateformes pour le projet de ville intelligente », dont le coût s'élève à 40 762,40 \$;

QUE la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

5. TRÉSORERIE

5.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt pour les travaux réalisés dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

ATTENDU le projet de règlement d'emprunt déposé à la présente séance;

AVIS DE MOTION est donné qu'à une séance ultérieure, sera adopté le règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 2 255 535 \$ pour la réfection des conduites sanitaires, d'aqueduc et l'infrastructure de chaussée de diverses rues et avenues du périmètre urbain dans

le cadre de la programmation TECQ 2014-2018.

5.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement 02-2018

ATTENDU le projet de règlement d'emprunt déposé à la présente séance;

AVIS DE MOTION est donné qu'à une séance ultérieure, sera adopté le règlement d'emprunt modifiant le règlement no 02-2018 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 141 790 \$.

5.3 Adoption règlement 07-2019 pour la réfection de la conduite d'aqueduc sous le pont de la 3e avenue

Résolution no 2019-068

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mars 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter le règlement no 07-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 149 525 \$ pour la réfection de la conduite d'aqueduc sous le pont P-00247 sur la 3e Avenue Ouest.

5.4 Adoption règlement 08-2019 pour l'acquisition d'appareils respiratoires

Résolution no 2019-069

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mars 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 159 455 \$ pour procéder à l'acquisition d'appareils respiratoires, de facials, de cylindres et adaptateurs.

5.5 Liste des comptes à payer

Résolution no 2019-070

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 1^{er} avril 2019, au montant de 1 204 963,57 \$.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Avis de nomination Service de prévention des incendies - Pompiers temps partiel

Résolution no 2019-071

ATTENDU les postes à combler au Service de prévention des incendies et sécurité civile;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De procéder à l'embauche de Nicolas Garneau, Rosy Gauthier-Fortin, Kenny Labrecque et Simon Desmarais à titre de pompiers à temps partiel au sein du Service de prévention des incendies et sécurité civile.

6.2 Avis de nomination Service de prévention des incendies - Pompier temps plein

Résolution no 2019-072

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

De procéder à l'embauche de Sylvain Poirier à titre de pompier à temps plein pour une durée d'un an;

D'autoriser la directrice générale, Isabelle D'Amours, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

6.3 Nomination d'une adjointe aux loisirs, sports et vie communautaire et aux communications contrat d'une durée déterminée.

Résolution no 2019-073

ATTENDU la fin du prêt de service avec le Carrefour jeunesse emploi;

ATTENDU les besoins du Service loisir, sport et vie communautaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De procéder à l'embauche de Jacinthe Bélanger à titre d'adjointe aux loisirs, sports et vie communautaire et aux communications jusqu'au 31 décembre 2019 ;

D'autoriser la directrice générale, Isabelle D'Amours, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

6.4 Adoption du plan de développement des compétences

Résolution no 2019-074

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre en tant qu'employeur désire établir une stratégie de développement des compétences alignée avec les objectifs de l'organisation;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite favoriser la rétention en emploi des travailleurs expérimentés et faciliter le transfert des savoirs;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire accroître la productivité de l'organisation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville approuve le plan de développement des compétences, plan qui sera utilisée à l'ensemble des services municipaux.

6.5 Nomination de Marie-Pier Anglehart à titre d'inspectrice municipale

Résolution no 2019-075

ATTENDU l'embauche de Marie-Pier Anglehart en novembre 2012 à titre d'inspectrice municipale;

ATTENDU QUE son titre n'avait pas été clairement défini lors de son embauche;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De confirmer la nomination de Marie-Pier Anglehart à titre d'inspectrice municipale en date de novembre 2012.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de construction

ATTENDU le projet de règlement de construction déposé à la présente séance;

AVIS DE MOTION est donné qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement de construction.

7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction

ATTENDU le projet de règlement de construction déposé à la présente séance;

AVIS DE MOTION est donné qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction.

7.3 Adoption du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme

Résolution no 2019-076

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter le règlement no 02-2019 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

7.4 Adoption du règlement sur les dérogations mineures

Résolution no 2019-077

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'adopter le règlement no 03-2019 sur les dérogations mineures.

7.5 Adoption du règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme

Résolution no 2019-078

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter le règlement no 04-2019 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.

7.6 Demande de servitude d'empiètement 32-34, 6e Avenue Ouest

Résolution no 2019-079

ATTENDU QUE la galerie et l'escalier de la propriété située au 32-34, 6^e Avenue Ouest empiètent dans l'emprise de la 6^e Avenue Ouest;

ATTENDU QUE le propriétaire désire régulariser la situation afin de vendre la propriété et demande une servitude d'empiètement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter la servitude d'empiètement pour la galerie, l'escalier et le balcon de la propriété située au 32-34, 6^e Avenue Ouest;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.7 Aliénation d'une partie du lot 3 544 163

Résolution no 2019-080

ATTENDU QUE le propriétaire du 7, 7e Avenue Ouest, souhaite acquérir une partie du lot 3 544 163, à l'ouest de sa propriété;

ATTENDU QUE le demandeur empiète déjà sur la partie qu'il désire acquérir depuis plusieurs années, avant même qu'il n'achète sa résidence au début des années 2000;

ATTENDU QUE le demandeur ne désire acquérir que la partie qu'il occupe, soit jusqu'à la clôture, ce qui donne une largeur de terrain de 30 pieds;

ATTENDU QU'aucun service municipal ne passe sur la superficie demandée et que l'acceptation de la demande ne causera aucun impact négatif;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'accepter la vente d'une partie du lot 3 544 163, d'une largeur de 30 pieds, au prix de 0,50 \$ par pied carré, les frais d'arpenteur, de notaire ou tous autres frais étant à la charge de l'acheteur, selon les conditions définies par le Service d'urbanisme et développement;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de vente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

7.8 Aliénation du lot 5 855 562 sur la nouvelle rue de maisons unimodulaires

Résolution no 2019-081

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la vente du lot 5 855 562 à M. Jacques Aubé pour un montant de 3 \$ le pied carré;

D'annuler la résolution no 2018-223 portant sur le même objet;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.9 Règlement de concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC

Résolution no 2019-082

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019;

ATTENDU QU'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai

en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme en 2019;

ATTENDU QU'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption;

ATTENDU QU'il en y a lieu de demander un nouveau délai à la ministre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Richard Mailloux;

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un nouveau délai jusqu'en septembre 2020 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

7.10 Rapport des permis de construction/rénovation

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois de mars 2019. Ceux-ci sont au nombre de 10 pour des travaux d'une valeur de 1 067 500,00 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 1 788,00 \$.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Autorisation de procéder à l'acquisition d'une benne épandeuse sableuse

Résolution no 2019-083

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser l'achat d'une benne épandeuse sableuse de 14 pieds à être financée à même le fonds de roulement pour un montant maximal de 50 330 \$.

8.2 Achat d'une mini niveleuse usagée

Résolution no 2019-084

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'autoriser l'achat d'une mini-niveleuse usagée à même le fonds de roulement pour une somme maximale de 56 000 \$.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Demande d'aide financière Fête nationale

Résolution no 2019-085

ATTENDU le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'autoriser Mme Cécile Poirier, directrice du loisir, du sport et de la vie communautaire, à effectuer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec.

9.2 Fermeture de la 2e Rue Est - Festival équestre et Rodéo professionnel

Résolution no 2019-086

ATTENDU la tenue du Festival équestre et du Rodéo professionnel du 6 au 9 juin 2019;

ATTENDU QUE ces activités seront présentées au parc Équestre Desjardins-Hecla Québec, situé sur la 2e Rue Est;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre tient à assurer la sécurité de tous lors de ces festivités;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'approuver la demande d'autorisation pour fermer la 2e Rue Est, coin 1re Avenue Est et avenue Des Chênes, du 6 au 9 juin 2018.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Mise à jour de la politique d'acquisition d'oeuvres d'art

Résolution no 2019-087

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser la politique d'acquisition d'œuvres d'art adoptée en octobre 2010;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner la mise à jour de la politique d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de La Sarre.

10.2 Demande d'aide financière - Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Résolution no 2019-088

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec exige, pour l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, une résolution municipale désignant la personne autorisée à déposer cette demande;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications du Québec d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

D'autoriser la directrice générale, madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

10.3 Appui pour les démarches de la Fédération des Villages-Relais

Résolution no 2019-089

ATTENDU que le Programme Village-relais a été lancé en 2006 et qu'il compte 41 municipalités accréditées à ce jour;

ATTENDU que le Programme vise deux grands objectifs qui sont de contrer les effets de la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaire et de contribuer au développement local des municipalités accréditées;

ATTENDU que le Programme s'inscrit parfaitement dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 et de son ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que l'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagements des deux parties et que la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du Ministre des Transports;

ATTENDU que les Villages-relais se sont dotés d'une Fédération pour les représenter auprès des différents partenaires gouvernementaux;

ATTENDU que le Programme Villages-relais génère des économies substantielles au ministère des Transports en termes d'immobilisation et d'exploitation par rapport aux autres éléments formant les parcs routiers;

ATTENDU la nécessité de promouvoir le Programme Village-relais pour être mieux connu du grand public et ainsi en assurer pleinement son rôle;

ATTENDU qu'au cours des 10 dernières années, le réseau a bénéficié de seulement 3 grandes campagnes de promotion, soit de 2012 à 2014;

ATTENDU les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 270 à 10 000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village relais et qu'elles doivent respecter une charte qualité en offrant plusieurs services de base l'année durant;

ATTENDU que toutes les municipalités investissent et réalisent chaque année des travaux d'amélioration des aménagements afin de rendre les lieux publics plus accessibles et sécuritaires;

ATTENDU que par leur engagement pour la sécurité routière, les Villages-relais seraient en droit de s'attendre à une meilleure reconnaissance passant par le biais de programmes gouvernementaux ayant pour objectif de les assister au maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

De demander à la députée, Mme Suzanne Blais, de la circonscription d'Abitibi-Ouest, et au Ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de soutenir les Villages-relais et leurs préoccupations préalablement mentionnées qui sont notamment d'obtenir une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et l'obtention d'un soutien du ministère des Transports et des ministères partenaires, Tourisme et Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Suivi dépôt à neige

Pour faire suite à une séance antérieure, où avaient été soulevées des problématiques relatives au dépôt à neige et où avaient été abordées des pistes de solutions, telles que la location de machinerie supplémentaire et la mise en place d'un deuxième dépôt à neige, le conseil précise que la situation s'est rétablie rapidement et que ces mesures particulières n'ont pas été nécessaires.

12.2 Suivi Ice Challenge

Le conseil devait effectuer un suivi de la dernière édition du Ice Challenge à la présente séance. Cependant, la responsable de l'événement étant absente pour une période indéterminée, celui-ci est reporté à une prochaine séance.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Guy Lapointe demande si des travaux sont prévus dans le rang 10-1 prochainement. Il devrait y avoir une réfection de la fondation en 2019-2020.

Madame Micheline Audet adresse des félicitations au maire pour sa démarche auprès de la ministre McCann pour la réouverture de l'unité de natalité au centre hospitalier de La Sarre.

Monsieur Jérémie Lachapelle demande s'il est possible de faire un suivi rapide concernant le gel de sa ligne d'eau. La directrice générale dit qu'on le rappellera dans les prochains jours.

Monsieur Jean-Baptiste demande quelques précisions sur la liste des déboursés.

Yves Dubé
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière